

ÉLECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

**Tableau des quantités de bulletins de vote, circulaires et affiches à imprimer par tour de scrutin
2 circonscriptions du département de l'Ariège**

Quantités maximales admises au remboursement estimées en fonction du nombre d'électeurs et de panneaux d'affichage dans le département au 3 mai 2022.

Circonscription	Nombre d'électeurs	Nombre maximal de circulaires remboursées par tour de scrutin et par candidat (égal au nombre d'électeurs majoré de 5%)	Nombre maximal de bulletins de vote remboursés par tour de scrutin et par candidat (égal au double des électeurs inscrits majoré de 10%)	Nombre d'emplacements d'affichage	Nombre maximal de grandes affiches identiques remboursées (2 par emplacements d'affichage) format 594 x 841mm par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal de petites affiches remboursées (2 par emplacements d'affichage) format 297 x 420 par tour de scrutin et par candidat
1ère circonscription	57668	60550	126900	219	438	438
2ème circonscription	62210	65350	136900	184	368	368